

Elections Législatives de 1967

Première Circonscription

Cantons de CAEN, DOUVRES et BOURGUÉBUS

Vème République

Electrices, Electeurs,

LE CHOIX QUE VOUS AVEZ A EXERCER LE 5 MARS EST CLAIR ET SERA DECISIF. IL DEPEND DE VOTRE VOTE QUE SIEGE AU PARLEMENT UNE MAJORITE D'HOMMES DECIDES A POURSUIVRE DANS LA VOIE DE LA STABILITE ET DE L'EFFICACITE.

Seule en effet une majorité cohérente permettra d'atteindre les objectifs conformes à la *VOLONTE POPULAIRE : PAIX ET COOPERATION* avec tous les peuples — *INDEPENDANCE NATIONALE — EXPANSION ECONOMIQUE — PROGRES SOCIAL*. Dans tous ces domaines, l'œuvre accomplie en *HUIT ANNEES DE REDRESSEMENT* fournit le gage et donne les moyens de l'avenir.

REDRESSEMENT POLITIQUE D'ABORD : à des Gouvernements sans cohésion et sans durée ont été substituées des institutions stables, assurant la continuité dans l'action et confiant directement au suffrage universel les grandes décisions, en particulier *LE CHOIX DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE*.

REDRESSEMENT ECONOMIQUE ENSUITE : Depuis 1958 il a été mis un terme aux méfaits de cinquante années d'inflation. La France dispose d'une monnaie forte, la balance commerciale est équilibrée, nos réserves de devises étrangères nous assurent aujourd'hui l'indépendance financière. En sept ans, le revenu national s'est accru de 40 %, les échanges de 70 %, les investissements de 69 %, réunissant ainsi les conditions d'une expansion continue. Nous avons désormais un budget équilibré et voté à temps qui assure les étapes de notre progrès.

Quelques chiffres permettent de mesurer le chemin parcouru et l'effort à poursuivre.

Ainsi les crédits consacrés à l'EDUCATION NATIONALE ont plus que triplé depuis 1957 (18,5 milliards contre 4) et représentent maintenant près de 17 % du budget de la Nation. Ils ont permis d'accueillir 10 millions d'enfants et de porter le nombre de bourses de 360.000 en 1957 à 1.250.000. On a construit au cours des quatre dernières années 20.000 classes primaires, 22.100 classes secondaires, 160.000 places d'étudiants et 30.000 chambres dans les cités universitaires. L'effort prévu pour 1967 est de : 4.500 classes primaires, 145.000 classes de C.E.S. et de C.E.G. à quoi s'ajoutent les constructions pour l'enseignement supérieur.

Le problème de *L'ENFANCE INADAPTEE* est maintenant abordé de front puisque le Vme Plan prévoit 130.000 places supplémentaires et la création entre autres de 77 écoles nationales de perfectionnement (dont une pour l'agglomération caennaise).

Pour les 20 millions de *JEUNES* qui représentent 40 % de la population française, le budget de 1967 consacre dans le domaine éducatif et sportif 1.314 millions, soit 8 fois plus qu'en 1958. Le Vme Plan prévoit 2.850 stades, 710 piscines, 480 gymnases, 750 maisons ou foyers de jeunes, 300 auberges et centres de vacances et 1 050 centres aérés.

Le budget des AFFAIRES SOCIALES avec 4.762 millions en 1967 représente près de 20 fois plus de crédits d'équipement sanitaire qu'en 1957. La protection sociale s'étendra désormais à de nouvelles catégories professionnelles (commerçants, artisans, professions libérales). Un effort bien légitime a permis d'accroître l'aide aux *PERSONNES AGEES* en matière de retraites, d'allocations vieillesse, d'allocations loyer et d'aide médicale.

Le budget de la FRANCE RURALE a plus que quintuplé depuis 1957, permettant de poursuivre le remembrement, de développer l'enseignement, la formation professionnelle (800 millions en 4 ans), la vulgarisation, la promotion sociale, de créer le fonds de calamités agricoles et d'étendre aux exploitants le bénéfice de la sécurité sociale.

En 8 ans, les crédits du *F.O.R.M.A.* (fonds de soutien des marchés) ont été multipliés par 3,5. Enfin, à partir du 1er juillet 1968, l'agriculture française va trouver son épanouissement dans le cadre de la *POLITIQUE EUROPEENNE COMMUNE*.

En matière de DEFENSE NATIONALE, la politique suivie a permis de réduire les effectifs et la durée du service militaire. Les crédits qui absorbaient 25 % du budget en 1957 ne représentent plus en 1967, dans le cadre de la loi-programme, que 20,6 % contre 42,5 % aux Etats-Unis, et 25 % dans l'Allemagne Fédérale pourtant dépourvue de force de dissuasion — cette force qui traduit chez nous la continuité de la politique militaire française depuis 1952.

Quant à la RECHERCHE SCIENTIFIQUE dont dépend le développement technique et économique, l'effort de l'Etat a été considérable puisque les crédits ont plus que triplé et atteignent 2,3 % du budget. Parallèlement, le nombre des chercheurs s'est accru dans nos Universités et au C.N.R.S.

En matière de LOGEMENT, il faut répondre aux besoins d'une population chaque année plus nombreuse et aux conséquences de l'urbanisation et de l'industrialisation. En 7 ans, il a été construit 2.378.000 logements (dont 720.000 H.L.M.), soit 2 fois plus que dans les 14 années précédentes. Le Plan prévoit, pour 1967, 285.000 logements aidés (dont 160.000 H.L.M.) et ces objectifs doivent être revus et dépassés.

En ce qui concerne L'EQUIPEMENT, on a construit de 1963 à 1967 plus de 600 kilomètres d'autoroutes. Parallèlement les crédits affectés aux travaux publics et aux transports ont suivi une progression constante. En 10 ans les investissements consacrés aux P. T. T. ont quadruplé. Pour le téléphone la France rattrape progressivement son retard (2.800.000 installations en 8 ans, multiplication des liaisons automatiques et du Télex).

Pour que le pays tout entier puisse bénéficier de l'expansion économique, il fallait une politique d'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE. Depuis 1963, grâce à des moyens d'incitation coordonnés, la régionalisation entre progressivement dans les faits et permet de mieux répartir l'effort et les richesses nationales.

C'est ainsi que, pour notre **BASSE-NORMANDIE,** l'action des organismes régionaux a permis d'accroître sensiblement la part faite à notre région dans le Vme Plan. Là encore les décisions et les chiffres parlent :

— Acquisition des terrains pour l'autoroute Caen-Rouen.

— Routes Nationales : autorisations de programmes portées à 62,5 millions.

— Voirie urbaine : subvention complémentaire de 2,31 millions (montant total 19,32).

— Ports de commerce et de pêche : subvention complémentaire de 1 million (montant total 7,3).

— Logements aidés : 7.512 au lieu de 5.075 en 1966, et décision d'accorder la priorité à la Basse-Normandie pour des attributions complémentaires au cours du Vme Plan.

— Equipements urbains : dotation globale portée de 33,3 millions à 36,6.

— Adduction d'eau et assainissement : subvention complémentaire de 24 millions (montant total 76,5).

— Aménagement de villages : Dotation portée de 5,8 à 6,8 millions.

— Voirie rurale : de 2 à 3 millions.

— Remembrement : de 59,8 à 64,8 millions.

— Equipement hospitalier : de 42,07 à 60,3 millions.

— Recherche Scientifique : création projetée d'un Centre de microbiologie alimentaire.

— Aménagement de 264 hectares de zones industrielles.

Au total, la part des crédits régionalisés attribués à la Basse-Normandie est passé de 3,7 % à 4,7 %, et dans le même temps le rôle attribué à **CAEN** dans le développement du Bassin Parisien est venu confirmer l'importance accrue de notre **CAPITALE BAS-NORMANDE.**

VOILA CE QUI EST EN TRAIN DE SE FAIRE GRACE A L'EFFORT DE CHACUN. IL FAUT CONTINUER DANS CETTE VOIE — A MOINS D'EN REVENIR A L'INFLATION QUI MINE L'EPARGNE, CONDAMNE LES PLUS FAIBLES A LA MISERE ET RUINERAIT NOS CHANCES DANS LA COMPETITION EUROPEENNE.

LES MEMES MILLIONS NE POUVANT SERVIR DEUX FOIS, DES CHOIX SONT NECESSAIRES. UNE POLITIQUE COHERENTE DOIT PERMETTRE — SANS COMPROMETTRE LA NECESSAIRE STABILITE — D'ACCROITRE NOTRE EXPANSION, D'ASSURER LE PLEIN EMPLOI ET D'ELEVER LE NIVEAU DE VIE.

VOILA MA CONVICTION.

A VOUS DE DIRE SI NOUS DEVONS ENSEMBLE CONTINUER NOTRE MARCHE EN AVANT.

Dr Henri-François BUOT

Député sortant — Conseiller Général de Caen-Est
Ancien Maire-Adjoint de la Ville de Caen
Chevalier de la Légion d'Honneur
Croix de Guerre 39-45
Chevalier de la Santé Publique
Chevalier dans l'Ordre des Palmes Académiques
Ancien Déporté Résistant

REMPLAÇANT EVENTUEL :

André VERMEULEN

Directeur Commercial
Maire d'Hérouville-Saint-Clair

IMP. MALHERBE DE CAEN